



## COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

### **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal** **du lundi 14 avril 2008**

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 17 mars 2008.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant l'acquisition de parcelles au chemin de Sandedis. (Rapporteur : M. A. ORSINI).
  - 4.2 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant le plan de modification des limites de zones – Jardin des Nations. (Rapporteur : M. A. ORSINI).
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 155'000.-- pour l'acquisition de la parcelle n° 844 et de la partie nord-est de la parcelle n° 615, situées au n° 15, chemin de Sandedis.
6. Propositions du Conseil administratif.
  - 6.1 Présentation des comptes de l'exercice 2007.
  - 6.2 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation "Les Aînés", de l'exercice 2007.
  - 6.3 Présentation des comptes et du rapport de gestion de l'Association de l'EMS de la Résidence de Saconnay, de l'exercice 2007.
  - 6.4 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement, de l'exercice 2007.
  - 6.5 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance, de l'exercice 2007.
  - 6.6 Présentation des comptes 2007 de l'OPC Valavran (Groupement intercommunal de protection civile de Valavran).
  - 6.7 Présentation des comptes 2006 du SIACG (Service informatique de l'Association des communes genevoises).
  - 6.8 Présentation des comptes 2006 du CIDEDEC (Centre intercommunal des déchets carnés).
  - 6.9 Présentation des comptes 2006 du GIAP (Groupement intercommunal des activités parascolaires).
7. Route des Nations et grands travaux.
8. Questions :
  - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
  - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
9. Propositions des Conseillers municipaux.
  - 9.1 Projet de réponse au Conseil d'Etat.
  - 9.2 Autres propositions.
10. Motions.
11. Résolutions.
12. Pétition d'A Gauche Toute.
13. Communications et divers.

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) — Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence BURKHALTER (GAG) – Josepha CHEVALLAZ (LIB) - Jean-Claude CUDRE, Secrétaire (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) (dès 20h50) - Bertrand FAVRE, Président (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) Julien MOURET (PS) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) Eric STEINER, Vice-Président (RAD) - Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,  
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,  
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Excusés :

Mme Laurence POGET MORENO (VERTS)  
M. Marc TISSOT (PDC) -  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Assistent à la séance :

MM. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

Il propose une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout d'un point 14 à huis clos.

M. MARGUET accepte le rajout de ce point, le huis clos n'étant pas public.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

**1. Approbation du procès-verbal du 17 mars 2008**

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le Président informe que le groupe de travail pour la révision du règlement du Conseil municipal s'est réuni le 10 mars dernier. Un certain nombre de questions/réponses sont encore en suspens. Il espère pouvoir finaliser ce document pour la séance plénière du 5 mai prochain.

(20h10 - arrivée de M. ORSINI).

Concernant l'intervention que M. ECKERT a faite lors de la séance du 21 janvier 2008, signalant que le groupe des Verts avait voté contre le Jardin des Nations et contre le Plan directeur communal, le Président indique qu'après vérification, aucun vote n'était négatif, les résultats étant respectivement de 16 voix « pour » et 6 abstentions et de 19 voix « pour » et 3 abstentions.

M. ECKERT relève que le groupe des Verts avait quand même de fortes réserves pour s'abstenir.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2008

### Dates à retenir :

- Sa 19 avril : Course pédestre à Bernex.  
Match du MGS à Vevey pour son maintien en LNA.  
Me 23 avril : Présentation aux élus de la rive droite du lac des caméras de vidéo-surveillance à l'Aula du Pommier  
Lu 26 mai : « Toutes Commissions réunies », pour une présentation de CM Net.

### Représentations du bureau :

- 2 avril : Deuxième séance organisée par l'ACG dont le thème était l'aménagement du territoire.  
5 avril : Concert annuel de l'Harmonie municipale La Sirène.  
6 avril : Inauguration du Salon international de la Haute Horlogerie, à Palexpo.

### Courriers reçus :

M. STEINER donne lecture du courrier du 28 mars 2008 de M. Patrick KELLER concernant le problème tibétain (*annexe 1*).

M. MARGUET fait remarquer que ce même courrier aurait pu être rédigé pour la Tchétchénie ou pour de nombreux pays européens plus proches. La population est manipulée par les médias, des photomontages sont apparus sur Internet. Il est clair que les massacres ne sont pas acceptables mais il faudrait savoir exactement ce qui se passe là-bas.

Ce courrier est renvoyé au Conseil administratif pour réponse.

M. CUDRE donne lecture du courrier du 10 mars 2008 du Grand-Saconnex Natation, concernant la première traversée officielle du Lac Léman organisée le 23 août 2008 (*annexe 2*).

Mme BÖHLER explique qu'elle a contacté le Président du club, qui lui a expliqué que ce courrier était une copie conforme de celui envoyé aux communes de Bellevue et de Genthod qui, elles, fournissent les appuis logistiques. Le club reçoit déjà des subventions pour couvrir ses frais et a de l'argent en compte. Elle propose aux Conseillers municipaux de noter la date de cette manifestation et d'aller encourager les nageurs dans leur traversée du lac.

## **3. Communications du Conseil administratif**

### **Communications de Mme BÖHLER :**

EMS Résidence de Saconnay : Suite au départ de M. PONCIONI en milieu d'année, M. Florent CORNAZ qui débutera son activité de Directeur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2008. M. CORNAZ est actuellement chef du personnel d'une très grande maison genevoise et a travaillé pendant de nombreuses années dans l'humanitaire.

Vols d'hélicoptères : Comme chaque année pour la mise en place sur la plateforme de la Halle 6 de l'exposition EBACE 2008, qui aura lieu du 20 au 22 mai, il y aura quelques vols d'hélicoptères entre l'aéroport et Palexpo, le lundi 19 mai de 15h30 à 16h30 pour le montage et le jeudi 22 mai entre 16h00 et 17h00 pour le démontage.

Palexpo : Un article paru sur Internet annonce que M. Robert HENSLER a été nommé Président de la future société anonyme en cours de formation, qui réunira les trois fondations du Palais des Expositions, de la Halle 6 et d'Orgexpo. L'Etat restera actionnaire majoritaire, mais intégrera dans son capital des partenaires privés. La commune songe à faire partie de ces partenaires.

La création de cette société anonyme ne changera pas la mission de Palexpo, qui continuera à contribuer à la prospérité du canton et de la région. Geneva-Palexpo a certes réalisé un bénéfice d'exploitation de 1,55 millions de francs mais son véritable succès se mesure à l'aune des 500 millions de retombées économiques et aux 33 millions de retombées fiscales que son activité a générés en 2007.

Grand-Saconnex Uni-hockey club : Ce club souhaiterait qu'une ou plusieurs équipes du Conseil municipal participent à son premier tournoi populaire, qui aura lieu le samedi 17 mai à la Salle du Pommier. Ce tournoi est ouvert à toutes les équipes amatrices, avec un minimum de 3 joueurs et 1 gardien.

Euro 2008 : Le Conseil administratif a décidé de transmettre certains matchs : les 7, 11 et 15 juin, au CVHS. Les 20 et 21 juin (week-end des Promotions), à la place de Fête. Les matchs de demi-finales et de finale des 25, 26 et 29 juin sont également programmés.

Fête du pain : Au grand regret du Conseil administratif, la fête du pain du 21 mai prochain est annulée. En effet, le Président, M. CHEVASSUS, a de graves problèmes de santé et les membres de l'association ont décidé de ne pas faire cette fête en son absence. Le Conseil administratif lui souhaite un très bon rétablissement.

Evénements culturels organisés en collaboration avec la commune :

- Démonstration d'ikebana organisée par la mission du Japon le 30 avril 2008.
- Soirée littéraire organisée par une maison d'édition basée au Grand-Saconnex autour d'un auteur qui vit au Grand-Saconnex, le 22 mai 2008.
- La quinzaine du Venezuela, qui se déroulera fin mai.

#### **Communications de M. PLEE :**

Séance du 31 mars 2008 de la Commission de l'environnement :

##### **Coûts et contrats SIG et électricité « vitale verte » :**

La Commission des finances avait demandé que le montant de la vente de l'énergie solaire soit compensé par l'achat d'électricité « vitale verte », aujourd'hui « soleil ». Les SIG ont établi un décompte pour 2007 : le montant d'achat d'électricité « soleil » s'élève à CHF 30'128.-- et la somme versée par les SIG pour l'électricité produite par les installations communales représente CHF 82'053,90, avec effet rétroactif sur environ deux ans. D'après les renseignements fournis, Le Grand-Saconnex est la seule commune à avoir consommé la totalité de son énergie solaire.

##### **Label « Cité de l'énergie » :**

Ce label apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. La commune a suivi plusieurs étapes, avec un état des lieux, l'établissement d'un programme de politique énergétique et la mise au point du dossier de certification. Le Conseil administratif a été auditionné le lundi 7 avril dernier et pense obtenir ce label au début du mois de juin. Au mois d'octobre, une fête sera organisée dans un canton romand, à laquelle participera le Conseiller fédéral Moritz LEUENBERGER qui remettra ce label aux différentes communes qui l'auront obtenu.

##### **Sécurité :**

Les mendiants sont revenus sur la commune. Chaque fois que les ASM leur demandent de partir, ils obtempèrent tout de suite. Habituellement, ils se faisaient déposer par des voitures de luxe, alors que maintenant ils se déplacent en bus.

Des adolescents habitant le quartier du Pommier avaient pris l'habitude de squatter le parking souterrain de la salle polyvalente pour y fumer leurs joints. Grâce aux caméras de surveillance, il a été possible de les identifier et de prendre contact avec eux. Ils ont eu droit à une belle leçon et il semblerait qu'ils aient compris le message.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2008

Des toxicomanes sont revenus à la campagne du Château. Les ASM ont intensifié leurs patrouilles. Dès le mois de mai, ceux-ci auront un horaire de nuit et travailleront jusqu'à minuit chaque fois que cela sera possible.

Une vitre a été cassée à l'intérieur de la salle polyvalente du Pommier.

### Sécurité routière :

Le Visispeed a été installé à la route de Colovrex (40 km/h) : Sur 8824 véhicules, 8511 ont respecté la vitesse. Il y en a quand même eu 4 qui ont roulé entre 65 et 70 km/h.

A la rue A.-Giacometti (30 km/h) : Sur 5351 véhicules, 3330 ont respecté la vitesse. Seuls 5 véhicules ont été mesurés à plus de 50 km/h.

Au début du mois de mars, le service des radars est intervenu au Pommier pour effectuer des mesures de vitesse. 90 % des véhicules dépassaient le 30 km/h. La police hésite beaucoup à revenir car elle estime que la zone 30 km/h. n'est pas aménagée en tant que telle. Le Conseil administratif est conscient qu'il faudra se pencher sur cette problématique.

### Fait divers :

Un cambriolage de caravanes a donné lieu à une poursuite, en parfaite collaboration entre la police et les ASM. Les voyous ont été attrapés.

### Stade du Blanché :

Comme l'avait signalé M. MARGUET, des problèmes importants apparaissent le week-end lorsque des groupes extérieurs à la commune s'approprient les lieux et empêchent purement et simplement les jeunes Saconnésiens de jouer sur les terrains de football. Certaines corporations organisent même des tournois.

Lorsque les responsables du club de foot veulent utiliser le terrain A pour des matchs officiels, des utilisateurs extérieurs déplacent les panneaux sur la piste de course et jouent sur le terrain sans aucune considération. Il y a de plus en plus d'actes agressifs lorsque des parents ou des enfants veulent intervenir. De plus, des scooters roulent sur le terrain synthétique.

Pour pouvoir gérer cette situation, il faudrait en permanence un ou deux employés communaux, ce qui n'est pas envisageable pour l'instant.

Le Conseil administratif a donc décidé de fermer temporairement l'accès aux terrains le week-end, pour éviter tous ces problèmes. Des panneaux explicatifs seront mis sur les grillages et les portails.

### Campagne du Jonc :

Le Conseil administratif rencontre quelques soucis avec l'exploitation de cette campagne. Une des solutions envisagées serait de la rendre moins attractive pour les gens qui viennent de l'extérieur de la commune, en supprimant le terrain de foot par exemple.

A l'heure actuelle, le bouche à oreille fonctionne : « le terrain du Jonc, c'est super ! On vient quand on veut, on peut faire des grillades sans devoir nettoyer, on peut faire le bruit qu'on veut jusqu'à l'heure qu'on veut sans aucun problème et on peut stationner où l'on veut ! »

Les gens qui habitent à proximité se font agresser quand ils se permettent de faire une remarque lorsqu'une voiture empêche l'accès à leur domicile.

Lorsque les ASM commencent à amender la quarantaine de véhicules mal stationnés, des groupes de gens deviennent agressifs. Tant les ASM que la gendarmerie ne font pas le poids face à ces groupes.

Si la commune ne fait pas rapidement quelque chose, un incident grave risque d'arriver, car le voisinage n'en peut plus.

Le Conseil administratif va se pencher sur ce problème qui n'a va pas être facile à résoudre et il tiendra le Conseil municipal informé des décisions qu'il prendra.

**Communications de M. COMTE :**

Affaires immobilières :

Le Conseil administratif est en discussion avec l'Etat de Genève qui souhaite échanger une parcelle qui doit être désaffectée du côté de la Voie-des-Traz, contre une parcelle dans la zone du Marais, pour une surface et un prix équivalents.

M PORTIER propose que l'échange se fasse avec une parcelle au Bois-Brûlé.

M. COMTE explique qu'une demande a été faite dans ce sens, mais le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière, d'où des négociations pour une parcelle dans la zone du Marais.

Urbanisme :

L'arrêté du Conseil d'Etat approuvant le plan des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau a été publié.

Autorisation de construire : L'autorisation en procédure accélérée pour l'Eco-point du Jonc a été délivrée par le DCTI et a été publiée dans la FAO du 9 avril 2008.

Enquêtes publiques :

L'enquête publique concernant les modifications de zones pour le projet du Jardin des Nations a été abordée par la Commission d'urbanisme et sera soumise à l'approbation du Conseil municipal, à titre provisoire, sous le point 4.2

Quant à l'enquête publique concernant des modifications de zones au chemin Auguste-Vilbert, la Commission d'urbanisme a décidé d'attendre le retour des observations recueillies par le Département. Elle se prononcera ensuite en toute connaissance de cause, sous forme d'un rapport qu'elle soumettra au Conseil municipal.

Révision périodique du plan directeur des Gravières : Les observations et remarques peuvent être faites auprès du DCTI d'ici au 21 mai 2008.

Transports et mobilité : Malheureusement, l'OCM a refusé de façon péremptoire la case prévue pour la voiture Mobility à la place Carantec. En effet, il n'entre pas en matière pour l'insertion de telles cases sur le domaine public, qui serait une forme de privatisation de stationnement. Le Conseil administratif et les ASM vont donc rechercher un autre emplacement pour cette voiture Mobility.

Tracé du tram : Concernant la proposition de dévier le tracé de la route de Ferney par une voie plus directe qui passerait par l'allée des Marronniers, le Conseil administratif a reçu une réponse de M. Robert CRAMER, Président du DT. M. COMTE en donne lecture (*annexe 3*).

En résumé, il semble que le Conseiller d'Etat n'a pas tout à fait compris que le courrier envoyé par le Conseil administratif demandait que la variante des Marronniers soit purement et simplement abandonnée.

Le Conseil administratif va donc préparer une réponse dans ce sens, en demandant également que les études concernant l'avancement du projet du tram direction Ferney reprennent plus vite que le planning fixé et en demandant également à rencontrer les gens qui s'occupent de ce projet majeur au niveau du Département, pour que la commune soit pleinement associée à toutes ces études, le plus rapidement possible.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2008

M. EYA NCHAMA informe qu'il a assisté le 2 avril dernier à une conférence concernant les moyens d'actions communales genevoises. La question de l'aménagement du territoire a été abordée et l'Etat a dit que les communes devaient toujours être consultées. Un Conseiller de Satigny a donné deux exemples où les communes n'ont pas été consultées, soit Meyrin et Le Grand-Saconnex. Il est donc très étonné ce soir d'entendre la réponse de M. CRAMER.

Mme BÖHLER confirme les propos de M. EYA NCHAMA. M. CRAMER a été très clair, le tracé ne changerait pas, le projet des Marronniers n'étant «qu'un projet comme ça, dans un tiroir». Elle a noté mot à mot ce qu'il a dit devant 200 personnes et la commune ne va pas oublier l'intervention de M. CRAMER.

Domaine public :

Après avoir abordé cette question dans le cadre du groupe de pilotage du Pommier, la CIA a confirmé que la poste déménagerait au mail du Pommier, en face du bâtiment de la Migros, au rez-de-chaussée des immeubles commerciaux, lorsqu'ils seraient achevés.

Routes :

Le Conseil administratif de la Ville de Genève confirme par un courrier qu'il est favorable à l'introduction d'un péage routier et qu'il a pris la décision d'en étudier les modalités. Il propose aux communes suburbaines de s'associer à ce projet.

La commune va répondre que l'idée d'un péage en Ville de Genève ne peut que rencontrer sa désapprobation, dans la mesure où la pression qui serait mise sur le stationnement et la circulation serait gravement renforcée dans les communes suburbaines.

M. ECKERT pense qu'il serait bien de participer à l'étude et ne pas se contenter de dire que la commune est contre ce péage. Suivant le périmètre mis en place par la Ville de Genève, cela pourrait donner lieu à des conséquences plus ou moins importantes pour les communes péri-urbaines dont Le Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER informe qu'elle est en contact avec ses collègues d'autres communes, qui ont reçu le même courrier. Les réactions sont extrêmement négatives pour le moment et il a été décidé d'en discuter au sein de l'ACG.

Aménagement :

Un îlot provisoire a pu être réalisé à la hauteur du magasin Denner au chemin Sarasin. Il a suscité quelques remarques des Conseillers municipaux. Si cet îlot constitue une gêne, le but est atteint pour obliger les gens à rouler prudemment. Dans les limites de vitesse, cet îlot ne sera pas plus dangereux que les deux suivants, qui sont réalisés maintenant depuis longtemps et qui ont exactement la même configuration.

M. POMATTO pense qu'il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les TPG car il a l'impression que les cars utilisés pour la ligne 53 ont beaucoup de difficultés à passer, notamment si une voiture est parkée en bordure de zone bleue.

M. MARGUET rappelle que la ligne 53 (que la commune paie) doit utiliser des petits bus et non des cars. Si cela était respecté, il n'y aurait aucun problème de circulation.

M. SCHIAU relève que cet îlot n'a pas la même configuration que les deux suivants : il manque un poteau «passage-piétons» et pour les deux autres, une place de parking a été supprimée après l'îlot pour faciliter le passage.

Mme JEANDET tient à relever que les piétons du quartier sont ravis de cet îlot et remercient la commune d'avoir fait le nécessaire.

Environnement :

Environ 80 personnes ont assisté à la séance d'information du 8 avril dernier sur les projets d'Eco-point du Jonc et de la rue Gardiol. Il ne s'agissait pas seulement d'habitants du Pommier, mais également beaucoup de gens intéressés par le projet du Jonc ainsi que d'une manière générale, par la problématique des Eco-points. Les discussions ont permis de constater que certaines personnes étaient un peu fâchées que la commune n'ait pas fait un effort plus tôt concernant l'aménagement de ce type de récupération.

M. COMTE remercie le Service technique pour l'effort qu'il a fourni pour préparer cette exposition, ainsi que les membres de la Commission de l'environnement et les Conseillers municipaux qui se sont déplacés.

Développement durable. Groupe de travail Agenda 21 :

Ce groupe s'est déjà réuni à huit reprises, (les procès-verbaux seront envoyés à l'ensemble du Conseil municipal), pour aboutir à un pré-Agenda 21, dont les mesures principales sont maintenant définies. Elles feront l'objet d'un dernier tour de table à la prochaine séance.

Par la suite, une phase de consultation importante sera entamée avec le Conseil municipal, des entreprises choisies et des Associations communales. Une séance publique sera organisée lors de laquelle les Saconnésiens auront l'occasion de s'exprimer.

Cet Agenda 21 devrait être entériné en seconde partie d'année et expérimenté durant les deux années suivantes, soit en 2009 et en 2010.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

4.1 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant l'acquisition de parcelles au chemin de Sandedis. (Rapporteur : M. ORSINI).

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

La parole n'est pas demandée, **ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

4.2 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant le plan de modification des limites de zones – Jardin des Nations. (Rapporteur : M. ORSINI).

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

M. BALMER aimerait donner quelques précisions sur la discussion qui a eu lieu en Commission.

Le tracé de la route des Nations apparaissait clairement sur l'ancien plan alors que sur la nouvelle version, il n'apparaît plus.

La destruction du chemin de la Rirole, qui est un cadre assez idyllique, n'apparaît pas sur ce plan, ce qui explique pourquoi l'Etat met les pieds au mur quant au cheminement piétonnier et cycliste négocié lors de l'autorisation de construire de l'Ecole internationale.

Un autre sujet de fâcherie est la destruction à terme de l'ensemble du Grand Morillon qui serait remplacé par des tours. Ce projet ne plaît pas au parti auquel il appartient.

Quelques doutes sont également émis sur le respect des nuisances sonores sur les voiries du Grand-Saconnex, le jour où ce projet sera aussi dense que prévu.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts votera contre ce rapport.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2008

M. PORTIER constate que Le Grand-Saconnex est gagnant en zones de verdure et que la densification se fait au niveau des Organisations internationales. Lors de l'étude du PLQ, le Conseil municipal devra faire une remarque pour éviter l'augmentation de trafic sur la commune.

M. DETRAZ constate que les remarques de MM. BALMER et PORTIER vont bien dans le sens du débat de la Commission, à savoir qu'il faut que le Conseil administratif soit attentif pour que les voiries et circulations qui avaient été discutées soient reprises et négociées, ce qui est bien stipulé dans le rapport.

Tous les Commissaires étaient du même avis que M. BALMER. Toutefois, ce projet n'a que deux issues : soit il est accepté, soit il ne l'est pas. S'il est refusé uniquement pour des questions de voiries, il faudra peut-être négocier de manière différente.

La parole n'est plus demandée et le Président met ce rapport au vote, **qui est accepté par 18 voix « pour » et 4 voix « contre ».**

**5. PROJET DE DELIBERATION**

- 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 155'000.-- pour l'acquisition de la parcelle n° 844 et de la partie nord-est de la parcelle n° 615, situées au n° 15, chemin de Sandedis.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

*LE CONSEIL MUNICIPAL  
sur proposition du Conseil administratif  
décide*

***par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,***

1. *d'acquérir la parcelle n° 844 et la partie Nord-Est de la parcelle n° 615, situées au n° 15, chemin de Sandedis, Commune du Grand-Saconnex,*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 155'000.-- au Conseil administratif,*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 155'000.-- au moyen de 50 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 34.331, de 2009 à 2058,*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 155'000.--.*

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Le Président passe la parole à Mme BÖHLER pour les points suivants :

- 6.1 Présentation des comptes de l'exercice 2007.
- 6.2 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation "Les Aînés". de l'exercice 2007.
- 6.3 Présentation des comptes et du rapport de gestion de l'Association de l'EMS de la Résidence de Saconnay. de l'exercice 2007.

- 6.4 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Gd-Saconnex pour le Logement, de l'exercice 2007.
- 6.5 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Gd-Saconnex pour la Petite Enfance, de l'exercice 2007.
- 6.6 Présentation des comptes 2007 de l'OPC Valavran.
- 6.7 Présentation des comptes 2006 du SIACG.
- 6.8 Présentation des comptes 2006 du CIDEC.
- 6.9 Présentation des comptes 2006 du GIAP.

Mme BÖHLER rappelle que le budget 2007 était le premier budget déficitaire présenté par la commune, de près de CHF 1'600'000.--. Il était impossible de prévoir les revenus, d'où une période assez chaotique.

En effet, en 2004, l'Etat annonçait un boni de 9 millions de francs pour après dire qu'il s'est trompé et qu'il fallait rembourser 5 millions.

Pendant quelques années, cela sera encore difficile mais les comptes 2007 démontrent qu'il y a de quoi souffler un peu.

2007 a également vu le début de l'augmentation des taux d'intérêts. Jusqu'à présent, la commune a pu bénéficier de taux très favorables (1,6 %), alors que maintenant, on parle de taux allant de 2,8 % à 3,5 %, voire plus.

Mme BÖHLER présente à l'écran les différents tableaux relatifs aux comptes 2007 (*annexes 4 à 7*).

Charges :

Mme BÖHLER signale l'augmentation des intérêts passifs car la commune a dû emprunter pour couvrir ses frais de fonctionnement. Ils représentent CHF 1'750'000.--, soit près de CHF 150'000.-- par mois, ce qui est énorme. D'où l'insistance du Conseil administratif pour baisser la dette.

Concernant les contributions aux autres collectivités, Mme BÖHLER a contacté l'ACG pour vérifier si la somme annoncée était correcte, ce qui est le cas. En effet, il y a de plus en plus de frontaliers, dont de nombreux suisses, d'où cette forte augmentation de 18 %. Cela veut aussi dire plus d'impôts payés sur la commune.

Les subventions sont en baisse de 4,5 %. Elle profite de l'occasion pour tirer une sonnette d'alarme pour la Petite enfance. Elle est un peu inquiète par rapport à ce qui est prévu au budget 2008, car la commune a tenu compte de la subvention de CHF 200'000.-- de la Confédération. En l'occurrence, elle ne sera que de CHF 100'000.-- pour 2008. Pour 2009, il n'y aura aucune subvention fédérale. Le montant de 1,8 million sera donc plus près de 2 millions, voire 2,2 millions.

Le total des charges se monte à près de 34,9 millions, soit une augmentation de 2,5 millions de francs.

Revenus :

La commune ne voyait pas venir les revenus des nouveaux habitants et enfin cette année, les revenus passent à 22,86 millions. Cela veut dire qu'il y a enfin un retour par rapport aux personnes physiques.

Pour les personnes morales, le montant de 5,5 millions comprend un rattrapage des années précédentes de 1,5 millions. Cela représente toutefois 4 millions pour 2007. Ce chiffre sera certainement moins bon dans les années à venir, en raison de la conjoncture.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2008

Mme BÖHLER félicite M. de GRIMM pour le bon résultat de la Taxe professionnelle, qui se monte à près de 3 millions de francs.

Le total des revenus 2007 est de CHF 36'440'490.-- et le boni se monte à CHF 1'568'000.--.

Concernant l'évolution de la dette, le Conseil administratif est d'heureux d'annoncer qu'il a pu rembourser, à mi-mars, 5 millions de francs. Il veut continuer comme cela pour les quatre années à venir car il faut absolument réduire la dette.

Les comptes des Fondations se trouvent sur les places des Conseillers municipaux et tous les documents seront étudiés en Commission des finances.

M. ECKERT relève que ces chiffres entrent dans un contexte cantonal extrêmement favorable. Il est difficile de séparer ce qui relève de l'augmentation de la population et la bonne marche des entreprises du Grand-Saconnex du contexte général. Certaines actions de l'UBS pourraient se répercuter sur l'impôt sur la fortune. Il partage donc la prudence du Conseil administratif.

Concernant la dette, il a fallu investir beaucoup pour la nouvelle population, notamment les 60 millions pour les équipements publics du Pommier. L'amortissement se faisant sur cinquante ans, la dette en elle-même ne lui fait pas trop peur. La nouvelle population attend aussi de nouvelles prestations qu'il faudra mettre en avant.

Mme BÖHLER précise que la commune, à fin 2006, était la deuxième commune la plus endettée du canton par rapport au nombre d'habitants. Ce chiffre est pire que la Ville de Genève !

M. MARGUET demande le renvoi des points 6.1 à 6.9 en Commission des finances.

**La proposition de renvoyer les points 6.1 à 6.9 à la Commission des finances est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Autres propositions :

M. PLEE propose que la Commission sociale et parascolaire ou la Commission des finances se réunisse concernant Racovita (Roumanie). Il explique qu'en automne 2007, la commune de Mioveni, dont fait partie Racovita, a demandé une aide financière, car elle a été mise en demeure par une Commission européenne de réaliser dans les meilleurs délais un réseau de canalisations pour séparer les eaux usées.

Si ce réseau n'est pas réalisé rapidement, l'Union européenne ne financera pas la réalisation d'une station d'épuration et Racovita devra fermer tous les bâtiments publics, dont l'école et l'hôpital.

L'association Racovita a étudié ce projet et a proposé au Conseil administratif d'entrer en matière pour une aide de CHF 150'000.--. Toutefois, il ne veut pas financer ce projet en passant par le 0,7 % réservé à l'aide au développement, mais préfère passer par une Commission du Conseil municipal.

Les Conseillers se rendant sur place en septembre dans le cadre du voyage de législature, ils auront tout loisir de se rendre compte par eux-mêmes de la situation et à fin septembre, s'ils veulent entrer en matière pour un geste de solidarité, qui sera certainement le dernier, un projet de délibération leur sera proposé.

Les Conseillers débattent longuement de la situation précaire de Racovita et des tenants et aboutissants de cette demande d'aide financière.

**A l'unanimité des membres présents moins 1 abstention**, cette proposition est renvoyée en Commission des finances.

## **7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE informe que peu après la séance du Conseil municipal du 17 mars, le Conseil administratif a reçu la réponse de M. Mark MULLER à sa lettre du 7 février, qui faisait suite à la réunion avec ce dernier et M. HAEGLER au sein de leur département.

M. COMTE en donne lecture (*annexe 8*).

Ce courrier mérite une réponse circonstanciée, calme et mesurée, qui consistera à dire que le Conseil administratif est assez content de voir qu'il y a une évolution du projet dans le sens d'une protection des habitants de la Voie-de-Gex par la proposition d'une surface d'activités pour un bâtiment du tertiaire.

Malheureusement, les deux autres objets qui constituent la base de la désapprobation communale n'ont pas trouvé de réponses : le nouvel échangeur n'a pas bougé d'un centimètre et reste en dehors du giratoire existant, tandis que le portail et la tranchée ouverte ne sont pas modifiés non plus.

Les conditions posées dans le courrier du Conseil administratif du 7 février n'étant pas respectées, il est évident que la commune ne va pas entrer en négociation pour une éventuelle participation aux frais d'une éventuelle couverture.

C'est dans ce sens que le Conseil administratif va répondre au DCTI, en demandant néanmoins à être reçu par le groupe de pilotage au niveau du Département et par le groupe de mandataires, pour qu'il ait enfin une réponse formelle quant à la question de savoir pourquoi les avants-projets, qui étaient beaucoup plus en adéquation avec le Plan directeur communal, ont été purement et simplement abandonnés.

## **8. QUESTIONS**

### **8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :**

Question de M. MARGUET concernant la politique de Palexpo par rapport à ses parkings, qui semblent sous-occupés lors du Salon de l'Automobile : M. PLEE indique qu'à sa connaissance, les parkings sont occupés à 100 %. La direction de Palexpo se plaint d'ailleurs régulièrement du manque de parkings « officiels ». Pour exemple, tous les jours vers les 10h00, les automobilistes sont dirigés vers le parking IMPLENIA à Vernier. Quant aux automobilistes arrivant de France, ils sont dirigés sur le parking du Macumba.

M. MARGUET explique qu'un commerçant du Grand-Saconnex a payé CHF 10.-- pour une heure trente de stationnement et qu'il a constaté de visu que le parking était à moitié vide. Il doit y avoir un problème entre le comptage de véhicules officiel et la vision de ce commerçant !

Question de M. PORTIER demandant pourquoi le chemin du Pavillon a été fermé à la circulation durant le Salon de l'Automobile : M. PLEE explique qu'il s'agit d'une mesure de police visant à empêcher le blocage des accès de secours des entreprises dudit chemin. Cette mesure permet également d'atténuer le stationnement anarchique. Cette mesure a été prise en accord avec l'officier de la gendarmerie responsable des mesures de circulation pendant le Salon de l'automobile.

Question de M. PORTIER qui aimerait savoir pourquoi les véhicules stationnés de façon anarchique dans le chemin du Pavillon n'ont pas été verbalisés et les véhicules évacués : M. PLEE informe que le stationnement dans le chemin du Pavillon a bien entendu été verbalisé. Les seuls agents de sécurité de la commune ont infligé 243 amendes dans ce chemin. Les ASM des communes de Vernier et Meyrin, qui viennent renforcer les effectifs pendant le Salon, ont également verbalisé un nombre équivalent de voitures. Ce sont donc plus de 500 amendes qui ont été dressées sur ce seul chemin.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2008

Quant à l'évacuation de véhicules, il faut savoir que la mesure est compliquée et longue. Le week-end, il n'y a en effet que deux dépanneuses en activité. Il faut compter près de 2 heures pour évacuer un véhicule, le temps que la dépanneuse vienne, embarque la voiture, l'amène à la fourrière et éventuellement, revienne pour la voiture suivante. On se rend donc vite compte qu'il serait physiquement impossible d'évacuer 30, 40 ou 50 véhicules mal garés. Les évacuations sont réservées aux situations réellement dangereuses (lorsqu'un véhicule bloque un accès feu, par exemple) ou particulièrement choquantes (véhicule parké sur une place pour personnes handicapées par exemple).

Question de M. PORTIER concernant la fermeture du parking de l'ancien cimetière par une société de surveillance, le premier dimanche du Salon de l'Automobile : M. PLEE explique que l'employé de la société SECURITAS a mal compris les ordres de sa hiérarchie. Il a été remis à l'ordre, car le parking devant le cimetière devait rester accessible.

Question de Mme MAMIN-TISSOT relative aux nombreux panneaux signalant l'autoroute durant le Salon de l'automobile : M PLEE relève qu'il s'agit d'un itinéraire de délestage en cas de problème sur l'autoroute. L'itinéraire est fléché correctement et emprunte le trajet suivant : Bois Brûlé, Bellevue, Versoix, Mies. Si des automobilistes se sont « perdus dans la campagne », c'est probablement qu'ils étaient inattentifs, car la signalisation était claire.

Question de Mme MAMIN-TISSOT qui aimerait savoir si la commune est associée aux réflexions de signalisation autoroutière et si la Commission routes, circulation, mobilité pourrait y participer : M. PLEE confirme que la commune est associée aux travaux relatifs à la circulation, qui se déroulent au sein du groupe « Mobilité autour de Palexpo », alias MAPA. Ce groupe est constitué de professionnels et il ne paraît pas possible d'y associer la Commission.

Question de M. CUDRE sur la possibilité de maintenir la durée de stationnement de 4 h. sur certains tronçons des chemins Taverney et François-Lehmann, en dehors des grandes manifestations à Palexpo : M. PLEE relève que les constats de M. CUDRE sont partagés par le Conseil administratif, qui étudie actuellement l'ensemble des problèmes de stationnement sur la commune. Une majorité des places de stationnement se trouvent d'ores et déjà en zone bleue, sans que cela ne pose de problèmes majeurs.

Quant aux chemins évoqués par M. CUDRE, il faut bien avouer qu'ils sont souvent utilisés soit comme parking à la journée gratuit pour Palexpo, soit comme « P+R » inofficiel hors des périodes de salon. A priori, on pourrait dès lors tout à fait imaginer que ces chemins également soient mis en zone bleue. Le Conseil municipal sera bien entendu informé plus complètement de ces réflexions lorsqu'elles auront progressé.

Proposition conjointe de Mme AMMANE et M. DETRAZ concernant la présence d'une patrouilleuse scolaire à la Place Carantec : M. PLEE se réfère au rapport qui fait suite à la surveillance de deux semaines effectuée par la Sécurité municipale, dont tous les Conseillers municipaux ont reçu copie (annexe 9).

Il précise que le Conseil administratif se penche sur des solutions de sécurité routière globales pour la commune, qui compte plus de 90 passages-piétons. Il souhaite donc revenir devant le Conseil municipal avec un véritable concept global. Un groupe de travail, composé du Conseil administratif, du Secrétaire général, des ASM, de l'Association des parents d'élèves et d'associations de quartiers, se penche d'ailleurs sur cette question.

En conclusion, le préavis du Conseil administratif est de ne pas prévoir pour l'instant de patrouilleuse scolaire à la Place Carantec.

M. DETRAZ constate que le Conseil administratif n'a rien compris à la démarche de Mme AMMANE et de lui-même, qui était uniquement faite en termes de sécurité et de prévention, pour ne pas laisser les enfants traverser n'importe comment.

Ce rapport confirme que beaucoup d'enfants sont indisciplinés et prennent de ce fait des risques certains. Il s'agit d'un vœu de prévention, d'un vœu d'éducation et de pouvoir satisfaire de nombreuses mamans qui ont déjà interpellé le Conseil administratif pour signaler le danger.

Ce rapport est probant et confirme ce qu'il pensait, à savoir que les enfants prennent des risques et que la route de Ferney n'est pas adaptée avec un seul passage-piétons.

Il ne comprend pas la conclusion du Conseil administratif qui ne voit pas que son devoir est de sécuriser l'accès à ses écoles.

Il rappelle qu'il avait déjà fait deux propositions pour une patrouilleuse à la place Carantec lors des précédentes législatures et il souhaiterait vraiment qu'elles aboutissent une fois. Il propose donc que ce rapport soit transmis à la Commission routes, circulation, mobilité pour qu'elle puisse statuer ou de faire des motions pour être entendu. Vu la présentation des comptes, il ne s'agit pas d'un problème financier mais uniquement d'un problème de déontologie.

Mme AMMANE remercie le Conseil administratif et les ASM pour ce rapport et elle est ravie de constater qu'en 8 jours d'école, on ne met que 91 enfants en danger et que seulement 48 véhicules ont passé au rouge ... !

MM. PORTIER et JIMAJA proposent également le renvoi de ce rapport en Commission routes, circulation, mobilité.

M. BALMER remercie les ASM pour l'excellent rapport fourni. Par contre, il ne remercie pas le Conseil administratif pour les mauvaises conclusions qu'il a prises. Il soutient également le renvoi en Commission, tout en rappelant qu'il faudra examiner la problématique des passages-piétons dans sa globalité et non pas se focaliser uniquement sur celui de la Place Carantec.

M. ORSINI soutient ce renvoi et propose que des experts indépendants et des professionnels de la mobilité soient auditionnés, de manière à se forger une opinion objective.

M. POMATTO pense également qu'une patrouilleuse pourra jouer un rôle éducatif important pour tous les enfants indisciplinés et qui aidera à ce qu'ils respectent peut-être la signalisation lumineuse des autres passages-piétons.

M. MARGUET relève que 84 enfants qui traversent au rouge, cela signifie 84 enfants qui risquent de se faire tuer. Il est donc urgent de prendre des mesures.

Le président met au vote le renvoi de ce rapport en Commission routes, circulation, police.

**Ce renvoi est accepté à l'unanimité des membres présents.**

8.2 Questions des Conseillers municipaux : Néant.

## **9. PROPOSITIONS**

9.1 Projet de réponse au Conseil d'Etat.

M. ORSINI relève que lors de la rédaction de ce projet, la Commission n'avait pas connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au Conseil administratif mentionnée par M. COMTE au point 7. Il se demande si cela ne remet pas en question la réponse du Conseil municipal.

M. DETRAZ explique qu'il s'agit de deux choses différentes. Ce courrier répond à celui que M. MOUTINOT a envoyé au Conseil municipal, suite à sa résolution et il a donc le devoir d'y répondre, sans tenir compte des échanges entre M. MULLER et le Conseil administratif.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2008

M. CUDRE donne lecture du projet en question (*annexe 10*).

Mme CHEVALLAZ informe qu'elle se sent mal à l'aise de voter ce courrier et partage le point de vue de M. ORSINI. Même si elle a bien compris la notion de compétences et de responsabilités du Conseil administratif et du Conseil municipal, elle sait que tout est centralisé au même endroit. Elle a l'impression qu'il y a une étape supplémentaire dans le dialogue qui s'est installé entre le Conseil administratif et M. MULLER et trouve que la réponse du Conseil municipal va juste crispier la situation. Elle n'est donc plus convaincue de l'opportunité de cette réponse.

M. BALMER ne se sent pas rassuré par la réponse de M. MULLER au Conseil administratif. Le courrier du Conseil municipal est une bonne garantie de se protéger contre ses craintes.

M. ECKERT demande si le résultat du vote qui va suivre figurera dans le courrier qui a été lu par M. CUDRE.

M. DETRAZ rappelle que lors de la précédente législature, le Conseiller administratif qui siégeait ne donnait que très peu d'informations. Il rejoint M. BALMER dans le fait qu'il faut séparer les deux institutions et que le Conseil municipal doit donner son avis par rapport à la réponse qu'il a reçue.

L'Etat avait promis de fournir les mesures d'accompagnement et les études d'impact, et à ce jour, le Conseil municipal attend toujours ces documents, le Conseil municipal n'est pas content de la réponse donnée, le Conseil municipal soutient le Conseil administratif.

De savoir qui a voté pour ou contre cette réponse importe peu car cela n'est pas du tout le sujet de la lettre.

M. MARGUET invite tous ses collègues à tous voter favorablement. Le Conseil d'Etat, depuis quelques années, ignore les Autorités communales, agit comme bon lui semble et ne tient aucunement compte des remarques faites. C'est à se demander s'il ne manipule pas la presse pour qu'elle vienne uniquement quand il n'y a rien à dire et qu'elle ne vienne pas lorsque que l'on parle du Conseil d'Etat.

Il faut montrer à ce dernier que le Conseil municipal existe au Grand-Saconnex et peut-être même aller jusqu'à manifester à une séance du Conseil d'Etat.

**Le Président met au vote le courrier lu par M. CUDRE, qui est acceptée par 19 voix « pour » et 3 abstentions.**

9.2 Autres propositions.

M. DETRAZ propose qu'une seconde balançoire soit installée à la place de jeux du parc des Délices, car les enfants sont très nombreux à l'utiliser.

M. JIMAJA a constaté que le lavoir de l'Ancienne-Route est dans état déplorable, notamment son toit. Il propose de le nettoyer.

M. DETRAZ pense qu'un coup de jet sur les tuiles ne suffira pas et que ce lavoir nécessite une réfection complète de la toiture.

M. JIMAJA propose d'étudier la possibilité d'installer un abri-bus à l'arrêt de la Susette.

M. COMTE annonce que deux projets d'abris-bus sont en cours. Le premier est justement celui de la Susette, en remplacement de celui qui était existant. Le second concerne un nouvel abri-bus qui sera placé à l'arrêt du F et du 28, pour essayer d'encourager l'utilisation du P+R à proximité.

M. PORTIER a constaté que des habitants ont installé des chaises en plastique aux arrêts situés à la hauteur d'Adam et Eve. Il propose donc à la commune d'installer les bancs en béton qui sont actuellement stockés au CVHS.

**10. MOTIONS :**

M. ECKERT aimerait revenir sur la réponse donnée par Mme BÖHLER à la motion déposée par certains Conseillers municipaux concernant des rapports de gestion. Cette motion ne demandait pas que les informations soient données à tout le Conseil municipal, mais à la Commission des finances à titre confidentiel.

Il demande à ce que cette motion soit rediscutée en Commission, car il ne considère pas que ce point soit résolu.

**11. RESOLUTIONS :** Néant.

**12. PETITION :**

**12.1 Pétition d'A Gauche Toute : NON au parking « sauvage » dans le Parc Sarasin**

M. PORTIER demande si le Conseil administratif a reçu une réponse de Palexpo par rapport aux dérogations sensées être exceptionnelles, alors qu'elles deviennent de plus en plus usuelles. Il a constaté qu'encore aujourd'hui, des véhicules utilitaires sont stationnés dans ce parc, alors que le Salon de l'automobile est terminé depuis longtemps.

Mme BÖHLER rappelle, en préambule, qu'il y a un important problème de stationnement dans tout le secteur aéroportuaire. Rien que l'aéroport accueille près de 11 millions de passagers et malgré les efforts faits tant par l'AIG que PALEXPO pour décourager les gens à venir en voiture, il y a toujours plus de véhicules. Chaque demande faite pour des parkings supplémentaires est anéantie au niveau du Conseil d'Etat, qui ne veut pas en entendre parler.

Ces deux entités ont lancé un véritable cri d'alarme et un groupe de travail, dont M. COMTE fait partie, essaie de trouver des solutions d'ensemble.

Par rapport aux dérogations, certaines dérogations temporaires sont accordées de temps en temps. Une des dérogations concerne le Skate-Parc, car bien qu'il soit démontable, il est installé dans une zone « non-edificandi ».

Par rapport à cette pétition et à tous les problèmes autour de Palexpo, le Conseil administratif a demandé un avis de droit pour le guider sur ce qu'il peut dire ou non, car Palexpo est quand même chez lui. Les choses évoluent entre les accords passés autrefois et ce qui se passe aujourd'hui. Palexpo relève du domaine privé dans une zone non-edificandi et le parc Sarasin est en zone de verdure. Il y a des règles très précises qui s'appliquent. Lorsque toutes les informations seront reçues, le Conseil administratif pourra mieux répondre aux questions.

M. BALMER ne suit pas l'argumentation de Mme BÖHLER quand elle met le Skate-Park au même plan que le parking sauvage. L'Etat de la parcelle est affligeant et à court terme, il faut faire tout notre possible pour interdire tout mauvais usage de cette parcelle. Cela n'empêche pas de réfléchir à la problématique des parkings. Les deux aspects peuvent être étudiés de manière parallèle et non pas repousser à après-demain, comme d'habitude.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2008

M. CUDRE n'est pas certain que le Conseil administratif ait bien saisi le sens de cette pétition. Le problème de parking est connu tant dans le milieu aéroportuaire que sur Genève en général et il n'est pas nouveau. Par contre, il a pu constater par lui-même le dimanche du Salon que des voitures étaient parquées n'importe comment dans l'herbe, alors que le parking goudronné devant Palexpo était au ¾ vide !

M. PORTIER pense que l'Etat devrait se remettre en question et réaliser qu'il y a des zones où des parkings souterrains pourraient être réalisés sans problème.

M. ECKERT est d'avis que cette pétition soulève d'autres questions que celle du stationnement. Il y a une certaine dérive sur l'utilisation de cette parcelle : l'aménagement en terrasse où l'engazonnement laisse fortement à désirer, la question de l'arborisation. A un moment donné, il faut dire stop à cette dérive.

Il se demande si le Conseil municipal ne devrait pas faire une résolution allant dans le sens de cette pétition. Il propose donc de la transformer en résolution, adressée à Orgexpo.

M. DETRAZ aimerait préciser que l'ensemble du contenu de cette pétition est parfaitement correct, notamment son historique et les décisions prises au niveau du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Cette pétition ne peut pas être traitée uniquement par un avis de droit.

Il souligne que celle-ci parle de 70 à 100 véhicules stationnés dans le parc et de containers qui n'entrent pas dans le problème global du stationnement autour de l'aéroport et de Palexpo.

Il constate qu'à entendre le Conseil administratif, il délègue toujours ses compétences auprès de ces organisations et ne défend pas les intérêts de la commune. Ce n'est pas pour 70 véhicules dans le parc qu'il faut remettre en cause l'ensemble des parkings du secteur aéroportuaire.

Il est clair que la première dérogation a été faite pour Telecom et qu'elles ont été renouvelées pour des périodes précises. Il est très déçu de la réaction du Conseil administratif qui dit que la commune a été la première à demander une dérogation pour le Skate-Parc. Ce n'est pas une raison pour accepter n'importe quoi.

Il propose de renvoyer cette pétition à la Commission d'urbanisme pour aboutir soit à une motion soit à une résolution, afin de faire respecter ce qui a été décidé en 1977.

M. POMATTO rappelle que la pétition parle également d'abattage d'arbres et va dans le sens de M. ECKERT sur la modification de cette zone de verdure. Il soutient le renvoi en Commission de l'urbanisme.

Le Président met au vote la proposition de renvoyer cette pétition à la Commission d'urbanisme.

**Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.**

**13. COMMUNICATIONS ET DIVERS :**

M. MARGUET rappelle la rencontre de demi-finales de la Coupe genevoise entre le FC Grand-Saconnex et le FC Kosovar, mercredi 16 avril à 20h00 prochain. C'est la première fois qu'une équipe de 4<sup>e</sup> ligne affronte une équipe de 2<sup>e</sup> ligue et il espère que beaucoup de Conseillers municipaux viendront soutenir l'équipe.

M. BALMER informe que la Commission sécurité, police, prévue initialement le 13 mai, est repoussée au 27 mai à 18h30, au CVHS.

M. JIMAJA rappelle à ses collègues que des thés dansants sont organisés le dimanche. Le premier s'est déroulé hier et le prochain est prévu le dimanche 27 avril à la salle du Centre de Loisirs, de 15h à 18h.

**14. HUIS CLOS.**

Le Président lève la séance à 23h15.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude CUDRE

BERTRAND FAVRE

*Ann. ment.*